



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-11-02

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Rénovation de la chapelle des Missionnaires de la Croix – 2ème tranche - Lot 5 – Menuiseries bois

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4° ,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché cité en objet, il est nécessaire de passer un avenant de substitution de prestataire suite à une cession, en effet, par un acte reçu le 17 mai 2023 par Maître Valérie VACHIER, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle « Magali MARTELLI et Valérie VACHIER, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SISTERON (04200), 3 Place du Général De Gaulle, le 17 mai 2023 il a été constaté la cession de FONDS ARTISANAL

Par :

- La société dénommée **MENUISERIE LUNGO JACKY**, Société à responsabilité limitée au capital de 7622 € dont le siège social est à LE CHAFFAUT-SAINT-JURSON (04510), Parc d'Activités Saint Pierre, identifiée au SIREN sous le numéro 417936424 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MANOSQUE.

Au profit de :

- La société dénommée **ELLY MENUISERIE**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 € dont le siège social est à SISTERON (04200), 7 Chemin de la Maubuissonne, identifiée au SIREN sous le numéro 948514229 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MANOSQUE.

La répartition financière du montant du marché initial de 52 113.60 € TTC se fera de la façon suivante :

Entreprise MENUISERIE LUNGO JACKY, jusqu'à la situation N°01 du 15/05/2023

- Montant HT : 30 142.50 €
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 36 171.00 €

Entreprise ELLY MENUISERIE, le solde du marché, à partir du 17/05/2023, soit :

- Montant HT : 13 285.50 €
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 15 942.60 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **MENUISERIE LUNGO JACKY**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **MENUISERIE LUNGO JACKY**.

Fait à Sisteron, le 17 novembre 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU